

# Recherche RDT, 7ème programme-cadre CE 2007-2013: programme spécifique "Idées" et recherche exploratoire

2005/0186(CNS) - 21/09/2005 - Document de base législatif

**OBJECTIF** : adopter un programme spécifique «Idées» mettant en œuvre le 7<sup>ème</sup> programme-cadre (2007-2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**CONTENU** : la Commission européenne a présenté sa proposition relative à un nouveau programme de financement des activités de recherche et développement pour la période 2007-2013 (voir **COD/2005/0043** ). Les programmes spécifiques proposés par la Commission mettent en œuvre les grandes lignes présentées par la Commission en avril 2005 sous le nom de Septième programme-cadre, lequel s'articule autour de quatre grandes parties: coopération, idées, personnel, capacités.

Le programme spécifique « Idées » a pour objectif de renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité de la recherche européenne et de rendre l'Europe plus attrayante aux meilleurs chercheurs des pays européens et des pays tiers et aux investissements des entreprises dans la recherche, en offrant un mécanisme de financement concurrentiel à l'échelle européenne pour la recherche aux frontières de la connaissance réalisée par des équipes individuelles.

Pour en assurer l'exécution, un Conseil européen de la recherche (CER) et une structure de mise en œuvre spécifique seront mis en place par la Commission dans le cadre du présent programme spécifique. Le CER travaillera conformément aux principes de l'excellence scientifique, de l'autonomie, de l'efficacité, de la transparence, et de la responsabilité, et soutiendra des activités de «recherche aux frontières de la connaissance» à l'initiative des chercheurs eux-mêmes et menées par des équipes en concurrence à l'échelon européen, dans tous les domaines de la recherche.

En soutenant la «recherche aux frontières de la connaissance» à travers toute l'UE, le programme spécifique vise à placer la recherche européenne à l'avant-garde du progrès scientifique et à ouvrir la voie à la création de résultats nouveaux.

**Pour connaître les implications financières de la présente proposition, se reporter à la fiche financière.**